

Compte-rendu du CM du 28 février 2013

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de :

Mme CRAMBES qui a donné procuration à Mme LEJEUNE-VIGIER

Mr MORMONT qui a donné procuration à Mme MAHO

Mme JUND-FLORES qui a donné procuration à Mr COUTÉ

Mr DE MEULEMEESTER qui a donné procuration à Mme PUECH

Mr PANIZZOLI qui a donné procuration à Mr HUET

Mr ZANCONATO qui a donné procuration à Mme LECOMTE

Absents excusés :

Mme PESENTI

Mr PERDRIGEON

Mme JAUDINOT a été élue secrétaire.

Le compte rendu de la séance du 28 février 2013 a été voté à l'unanimité.

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, Madame le Maire, rend compte des décisions prises depuis le dernier conseil municipal en vertu de l'article L 2212.20 du Code Général des Collectivités Territoriales

ORDRE DU JOUR

1. Débat d'orientation budgétaire

Mr HUET rappelle que le débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire. Le débat qui a eu lieu n'est pas sanctionné par un vote mais fait l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

2. Prescription de la modification du PLU

La société Nexity qui possède les promesses de vente des terrains propose à la commune de réaliser sur son territoire la construction d'une maison d'accueil de personnes âgées : 90 logements sociaux « seniors » dans un bâtiment comprenant également des services ; 25 maisons et 12 appartements en accession. La zone concernée est la zone 2AU situé aux Graviers Ouest.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve la prescription de modification du PLU pour transformer la zone 2AU en zone U afin de rendre la zone urbanisable et définir le règlement spécifique de la nouvelle zone ainsi créé.

3. Autorisation de recours à des personnels non titulaires

La loi du 12 mars 2012 a modifié les modalités de recrutement des agents contractuels. Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise le recours à du personnel non titulaire pour des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, à un accroissement saisonnier d'activité et au remplacement des fonctionnaires et des agents contractuels indisponibles.

4. PFAC 2013 – taux du SIVOA

Mr JADOT rappelle que la commune a délibéré en janvier sur les taux annuels 2013 de la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) en se basant sur les tarifs adoptés par l'Assemblée Générale du SIVOA du 17 décembre 2012. La délibération du SIVOA comportait la mention, reprise dans la délibération communale, d'un seuil de surface à prendre en compte supérieur à 200m² SHON. Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, accepte de délibérer à nouveau sur la base des mêmes tarifs en remplaçant la SHON par la surface de plancher.

5. Convention avec le SIPPAREC pour l'occupation du domaine routier

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise le Maire à donner mandat au SIPPAREC pour vérifier et expertiser les déclarations faites par les opérateurs de communications électroniques, exploitants de réseaux ouverts au public et le charger de recouvrer la redevance d'occupation du domaine routier. 5% de frais de gestion resteraient acquis au syndicat pour frais de gestion, les 95% restant sont versés à la collectivité.

6. Approbation de l'acte constitutif du groupement de commande du SIGEIF

Mr COUTE expose que depuis le 1^{er} juillet 2004 le marché du gaz naturel est ouvert à la concurrence. Cette ouverture, d'abord concentrée sur les consommateurs professionnels, s'est élargie au 1er juillet 2007 à l'ensemble des consommateurs de gaz naturel. Aujourd'hui, conformément à l'article L. 441-1 du Code de l'énergie, l'ensemble des consommateurs de gaz naturel peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs historiques. La commune a précédemment approuvé l'acte constitutif de groupement de commande en 2004 et il convient d'adhérer au nouvel acte constitutif 2012. Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve ce nouvel acte constitutif.

7. Rapport de contrôle 2011 du SIGEIF

Le Conseil municipal prend acte du rapport de contrôle 2011 du SIGEIF.

8. Motion sur les transports franciliens

Le Conseil municipal, **à la majorité, 1 vote contre (Mr Marc VIVIEN)**, vote une motion contre les effets économiques, sociaux et environnementaux inacceptables produits par le péage sur les tronçons franciliens des autoroutes A10 et A11.

9. Tirage au sort des jurés d'assises

Le Conseil municipal procède au tirage au sort des 9 électeurs appelés à figurer sur la liste des membres de la liste préparatoire des jurés d'assises.

Le secrétaire de séance,
Nathalie JAUDINOT